الجمهـــوريـــة الـجـزائـريـــة الـديـمـقـراطـــيـــة الـشـعبيـــــــة
وزارة الصحة والسكان وإصلاح المستشفيات

Direction de la formation
N° 67 / DF/ SDFI/MSPRH/2018 **Alger, le** 23 JAN 2018

Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population en communication à :

Monsieur le Directeur de l'Institut National Pédagogique de Formation Paramédicale,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Instituts Nationaux de Formation Supérieure Paramédicale,
Messieurs les Directeurs des Instituts Nationaux de Formation Supérieure de Sages Femmes,
Messieurs les Directeurs des Instituts de Formation Paramédicale,
Monsieur le Directeur de l'Ecole de Formation Paramédicale de Laghouat.

Objet : concours sur épreuves pour l'accès au cycle de formation spécialisée des professeurs d'enseignement paramédical au titre de l'année 2017.
P.J : arrêté n °24 du 09 décembre 2017.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'arrêté n° 24 du 09 Décembre 2017 portant ouverture du concours sur épreuves pour l'accès à la formation spécialisée des professeurs d'enseignement paramédical au titre de l'année 2017 qui doit faire l'objet d'un large affichage sur les lieux de travail.

A cet effet et en se référant aux dispositions du décret n° 12 -194 du 25 avril 2012 fixant les modalités d'organisation et de déroulement des concours, examens et tests professionnels au sein des institutions et administrations publiques, je tiens à vous préciser les points suivants :

1. Ce concours est ouvert aux paramédicaux spécialisés et principaux de santé publique justifiant au moins cinq années de service effectif le jour du concours.

2. Les candidats retenus seront en position de détachement pour suivre un cursus de formation spécialisée.

3. Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite de participation formulée par le candidat,
- le complément du dossier de candidature des fonctionnaires remplissant les conditions statutaires de participation aux concours sur épreuves, cités ci-dessus, est constitué par l'administration employeur, et doit comporter les pièces suivantes :

  - une copie de la décision de nomination ou de titularisation ;
  - une copie de l'attestation justifiant la qualité de membre de L'armée de Libération Nationale (ALN) / de l'Organisation Civile du Front de Libération Nationale (OCFLN) ou de veuve ou de fils / fille de chahid, le cas échéant.

En outre, et afin d'éviter les éventuels rejets, les dossiers de candidature doivent être minutieusement examinés par l'employeur le jour du dépôt du dossier.

4. Les dossiers de candidature doivent être déposés par l'établissement employeur auprès de l'Institut National de Formation Supérieure Paramédical d'Alger.

5. Le calendrier du déroulement du concours est fixé comme suit :

- Le mercredi **24 Janvier 2018**, début des inscriptions,
- Le mardi **20 Févier 2018**, clôture des inscriptions,
- Le mercredi **21 Févier 2018**, transmission des dossiers de candidature par l'établissement employeur aux Directions de Santé et de la Population territorialement compétentes, pour étude par la commission technique,
- Le jeudi **22 Févier 2018**, traitement des dossiers de candidature par la commission technique des Directions de Santé et de la Population territorialement compétentes,
- Le dimanche **25 Févier 2018**, envoi des convocations individuelles et affichage des listes des candidats retenus au niveau de l'établissement employeur,
- Le samedi **24 Mars 2018,** déroulement du concours.

- Les candidats inscrits seront informés de leur admission à concourir ou du rejet de leur candidature par l'établissement employeur au plus tard dix (10) jours avant la date prévue pour le déroulement du concours,
- Les candidats non retenus pour la participation du concours peuvent introduire un recours auprès des Directions de la Santé et de la Population de leurs wilayas qui doivent statuer et répondre aux intéressés au mois cinq (05) jours avant la date du déroulement du concours.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs, l'expression de ma parfaite considération.

Directeur de la Formation

Pr. Ag. M. S. AIT MESSAOUDENE